



Conseil d'État  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteurs</b>	Christian Rieder (suppl.), Aron Pfammatter, Franziska Biner, Die Mitte Oberwallis et Nathan Bender, Le Centre
<b>Objet</b>	Masterplan pour les hôpitaux valaisans
<b>Date</b>	11.06.2024
<b>Numéro</b>	2024.06.160

---

Les postulants demandent au Conseil d'État de mettre au point un masterplan pour les hôpitaux valaisans, qui montre en substance comment l'exécutif compte répondre aux besoins de la population en matière de soins tant ambulatoires que stationnaires au travers d'une politique financière cohérente.

En 2014, le Conseil d'État avait déjà procédé à une première centralisation du paysage hospitalier valaisan avec le regroupement des hôpitaux haut-valaisans sur le site de Brigue ainsi que celui de toute l'activité opérationnelle du Centre hospitalier du Valais romand (CHVR) à Sion. Cette centralisation devait permettre des économies grâce à une utilisation plus efficace des infrastructures et des ressources en personnel ainsi qu'une augmentation de la qualité des soins qui va avec. L'Hôpital du Valais (HVS) travaille actuellement à l'élaboration d'un concept médico-soignant pour le CHVR, qui prend en compte ce regroupement de l'activité opérationnelle. Le département de la santé, des affaires sociales et de la culture suit attentivement le déroulement de ces travaux.

C'est au tour de la planification hospitalière pour les soins somatiques aigus d'être actuellement remaniée. La première étape, à savoir l'évaluation des besoins à l'horizon 2035, sera mise en consultation en avril. La planification hospitalière a pour but de publier une nouvelle liste des hôpitaux qui permettront de couvrir les besoins en matière de soins somatiques aigus stationnaires jusqu'en 2035. Comme cela a déjà été le cas dans le passé, de nouvelles centralisations auront lieu dans le cadre de l'établissement de cette liste. Des mandats de prestations pour lesquels le nombre de cas est trop bas, rendant leur exécution trop coûteuse, seront d'autre part externalisés. La pression croissante au niveau national visant à une meilleure coordination des planifications hospitalières pour l'ensemble des cantons nous pousse déjà aujourd'hui à planifier de manière suprarégionale et à intégrer de plus en plus les cantons limitrophes dans notre planification hospitalière.

Une première coordination nationale des planifications hospitalières a déjà eu lieu en 2009 au niveau de la médecine hautement spécialisée par une planification au niveau suisse des prestations hautement spécialisées, dans le cadre de laquelle des mandats de prestations ont été attribués. Dans ce contexte, c'est un organe spécialisé qui décide quelles prestations font partie de la médecine hautement spécialisée et à quels hôpitaux ces mandats de prestations sont confiés. Les besoins sont évalués pour l'ensemble de la Suisse et sont répartis par grandes régions (par-dessus les frontières cantonales). Il convient de faire remarquer que de plus en plus de prestations entrent dans la catégorie de la médecine hautement spécialisée et que celles-ci font ainsi l'objet d'une centralisation permanente. Le canton n'a aucune compétence de décision dans ce domaine.

En ce qui concerne plus concrètement un masterplan pour l'Hôpital du Valais, celui-ci doit être élaboré en collaboration avec le canton et l'HVS. Ce masterplan doit permettre de gérer les besoins croissants liés au vieillissement de la population et aux problèmes financiers de l'HVS. Dans ce cadre, il convient d'analyser quelles disciplines peuvent être consolidées et développées en Valais et quelles prestations doivent être déléguées à des établissements intercantonaux ou situés en dehors du canton. Cela impliquera dans chaque cas une analyse

et une présentation des avantages et des inconvénients des différentes options envisagées. L'HVS devra quant à lui continuer à prendre des mesures en matière d'exploitation et d'organisation liées à l'ouverture des extensions des bâtiments existants aussi bien à Sion qu'à Brigue, ainsi qu'à la pression sur les tarifs et à l'augmentation des coûts et des besoins.

Pour ce qui est de l'intégration de bâtiments hospitaliers dans le parc immobilier du canton, un groupe de travail a été chargé de rédiger un rapport de faisabilité concernant les propositions formulées par l'expert financier Stéphane Sefaniak. Ces travaux sont déjà en cours.

Le but principal étant de pouvoir continuer à offrir à la population valaisanne des soins médicaux de haute qualité.

Il est recommandé d'accepter le postulat, dans la mesure où les travaux demandés sont déjà en cours.

Conséquences au niveau de l'administration: -

Conséquences au niveau des finances: -

Conséquences au niveau du personnel (EPT): -

Conséquences au niveau de la RPT: -

**Lieu, date**      Sion, le 27.03.2025